



# Bulletin Officiel

N° 4408 Mardi 30 Juillet 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES DE GESTION** 2

**AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION** 3

**AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE  
ET DU CONTROLE INTERNE** 3

**COURBE DES TAUX** 4

**VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM** 5-6

### ANNEXE I

#### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012

- TUNISIAN DEVELOPMENT FUND
- CAPITALEASE SEED FUND

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES DE GESTION**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers qu'en vertu des dispositions de l'article 149 du règlement du conseil du marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, elles sont tenues de déposer au conseil du marché financier leurs états financiers certifiés par le commissaire aux comptes ainsi que ceux des fonds communs de placement en valeurs mobilières qu'elles gèrent, et ce, au plus tard trois mois suivant la clôture de l'exercice.

## COMMUNIQUE

### **AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 17 juillet 2013, d'agréer la société de gestion suivante :

#### **Jasmin Capital Partners**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers  
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96  
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

**Siège Social** : Siège de MAC SA, Green Center, Bloc C, 2<sup>ème</sup> étage, Rue Lac Constance,  
Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

Emerging Capital Partners North Africa (ECP) a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 juillet 2013, pour la création d'une société de gestion, dénommée « Jasmin Capital Partners » d'un capital social de 100 000 dinars divisé en 1 000 actions de 100 dinars chacune.

### **AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 17 juillet 2013, d'agréer l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de AMEN CAPITAL au profit de Monsieur Omar DAHMEN.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 30 JUILLET 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,806%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,807%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,807%	1 002,283
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,808%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,808%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,810%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,811%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,812%	1 017,891
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,812%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,813%	1 030,838
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014	4,814%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,944%	1 029,203
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,114%	997,486
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,218%	1 000,317
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,366%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,409%		994,769
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,558%	1 041,026
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,880%	982,978
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,922%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,986%	976,876
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,224%		962,184
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,296%	1 039,171
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		952,303

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,008	146,020		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,852	12,853		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,322	1,323		
35,569								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,803	35,807		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,690	48,694		
48,489								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	157,033	156,013		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	550,299	548,128		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	118,212	117,271		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	121,739	121,372		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,179	116,211		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,328	111,159		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,537	85,931		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	129,880	129,405		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	96,270	95,203		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,205	105,858		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 339,828	1 334,167		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 269,399	2 267,171		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	105,134	104,732		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,095	101,304		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,526	121,947		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 191,804	1 190,314		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,175	123,358		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,482	15,183		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 932,288	5 873,510		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 065,946	5 035,382		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,199	2,200		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,898	1,899		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,126	1,121		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	106,330	106,342
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,671	102,681
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,951	103,963
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,894	100,927
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,748	101,760
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,285	105,295
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,279	102,291
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,877	101,887
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,461	102,471
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,959	103,963
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,288	100,297
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,430	102,441
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,459	102,472
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,137	105,147
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,953	103,962
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,848	101,857
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,001	101,010
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,996	103,005
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,828	100,839
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,963	101,973
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,956	102,965
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,803	100,814
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,101	102,112
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,261	103,270
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,686	100,696

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,351	10,352
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,403	101,412
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,949	101,964
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,604	99,671
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,160	65,533
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	148,443	148,010
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1477,142	1472,527
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,806	107,383
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	106,443	105,937
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	84,164	83,191
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,549	16,528
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	270,804	269,817
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	35,467	35,235
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 315,689	2 298,694
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,542	75,176
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,234	56,062
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,108	99,812
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,908	109,366
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,829	98,014
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,267	11,259
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,914	11,871
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,637	14,518
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,244	14,124
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,734	11,640
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,640	10,571
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,443	10,416
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,578	10,577
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,283	124,449
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,603	125,157
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,126	10,078
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	102,752	101,030
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,772	19,603
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	79,619	79,160
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	80,745	80,131
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,004	96,981
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	93,718	92,713
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,347	97,946
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,131	99,088
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,226	95,979
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	103,336	102,916
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	129,425	126,651
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,669	10,530
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,645	115,186
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,819	116,392
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,364	102,964
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,292	98,265
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	185,041	181,949
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,900	161,460
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,983	141,589
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 070,640	9 925,184
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,142	19,597
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	133,790	131,417
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 519,326	1 493,402
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	109,337	108,809
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	88,609	88,708
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	115,251	115,780
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 135,059	8 990,139
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,549	9,385
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,362	9,241

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001  
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -  
courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE  
du  
CMF  
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE  
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND »  
ARRÊTÉE AU 31/12/2012**

**Rapport Général du commissaire aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCPR Tunisian Development Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers du FCPR TDF arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCPR TDF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception du point suivant :

Au cours de la période audité, la proportion de l'actif net du fonds affectée à des participations dans des sociétés telles que prévues par la réglementation relative aux fonds de capital investissement notamment le décret loi n°99-2011 du 21 octobre 2011 s'élève à 44%.

Toutefois, le fonds dispose d'un délai ne dépassant pas la fin de deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts pour investir 80% au moins de ses actifs dans les sociétés susvisées.

Tunis, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013

Foued AMIRI

**ARC - Audit Révision Conseil**  
Imm Aziz A3 - 1 Montplaisir  
Tél: 71 950 218 - 71 950 461  
Fax: 71 950 852



**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars)

<i>ACTIF</i>	Note	31/12/2012	31/12/2011	
<b>AC1</b>	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>6-1</b>	<b>5 706 071</b>	<b>1 676 990</b>
a-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 264 307	1 676 990
b-	Titres OPCVM		1 441 764	0
c-	Obligations et valeurs assimilées		0	0
<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>6-2</b>	<b>3 966 077</b>	<b>4 938 920</b>
a-	Placements monétaires		3 470 347	3 484 776
b-	Disponibilités		495 730	1 454 144
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>11 617</b>
<b>AC4</b>	<b>Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>9 672 149</b>	<b>6 627 526</b>
<i>PASSIF</i>				
<b>PA1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>6-3</b>	<b>93 884</b>	<b>51 755</b>
<b>PA2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>93 884</b>	<b>51 756</b>
<i>ACTIF NET</i>				
<b>CP1</b>	<b>Capital</b>	<b>6-4</b>	<b>9 633 871</b>	<b>6 567 931</b>
<b>CP2</b>	<b>Sommes distribuables</b>		<b>(55 606)</b>	<b>7 841</b>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	(14 299)
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		(55 607)	22 139
<b>ACTIF NET</b>			<b>9 578 265</b>	<b>6 575 771</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>9 672 149</b>	<b>6 627 526</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>0</b>	<b>11 617</b>
a- Dividendes		0	11 617
b-Revenus des obligations et valeurs assimilés		0	0
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>		<b>140 376</b>	<b>130 361</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>140 376</b>	<b>141 977</b>
<b>CH1-Charges de gestion des placements</b>	<b>6-5</b>	<b>(199 629)</b>	<b>(115 557)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>(59 253)</b>	<b>26 420</b>
<b>CH2-Autres charges</b>		<b>(218)</b>	<b>(195)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(59 472)</b>	<b>26 224</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		3 865	4 085
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(55 607)</b>	<b>22 139</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 865)	4 085
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		56 850	(26 340)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(6 945)	60 405
Frais de négociation		0	0
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(9 567)</b>	<b>60 289</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/12/2012**

Désignation	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		
<b>AN1</b>	<b>(9 567)</b>	<b>60 289</b>
a- Résultat d'exploitation	(59 472)	26 224
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	56 850	(26 340)
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(6 945)	60 405
d- Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN2 Distributions de dividendes</b>	<b>(12 189)</b>	<b>0</b>
<b>AN3 Transactions sur le capital</b>	<b>3 019 900</b>	<b>3 003 441</b>
<b>a- Souscriptions</b>		
- Capital	2 990 000	3 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	26 035	7 526
- Régularisation des sommes distribuables	3 865	(4 085)
- Droits d'entrée	0	0
<b>b- Rachats</b>		<b>0</b>
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>3 002 493</b>	<b>3 063 730</b>
<b>AN4 Actif net</b>		
a- - En début d'exercice	<b>6 575 771</b>	<b>3 512 042</b>
b- - En fin d'exercice	<b>9 578 265</b>	<b>6 575 771</b>
<b>AN5 Nombre de parts</b>		
a- - En début d'exercice	650	350
b- - En fin d'exercice	949	650
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10 093,008</b>	<b>10 116,571</b>
<b>AN6 Taux de rendement de la période</b>	<b>(0,23%)</b>	<b>0,82%</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

## 1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE TDF

Tunisian Development Fund est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 09/08/2010 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 06-2010 du 17 Mars 2010.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital initial s'élève à 3 500 000 DT divisé en 350 parts de 10 000 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

## 2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

Tunisian Development Fund est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, aux renforcements des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n°88-92 du 02 Aout 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le FCPR TDF investira à hauteur de 75% au moins de ses actifs dans des entreprises implantées dans des zones de développement régional au titre de la loi n°88-92 du 02 Aout 1988. Il visera principalement les projets à forte valeur ajoutée. Le reliquat du fonds pourrait éventuellement être alloué à des investissements hors zone de développement :

- *Des opérations de capital développement et/ou retournement par des investissements à haute valeur ajoutée,*
- *L'investissement dans des sociétés dans des secteurs d'activité offrant un fort potentiel de développement,*
- *L'investissement dans des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques,*
- *Aider les entreprises en difficultés en lui apportant les fonds nécessaires pour leurs restructurations financières,*
- *Des instruments à rendement fixe tels que les BTA, BTZ ou de toute autre valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat, des valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la banque centrale de Tunisie ou de parts ou actions d'organismes de placement collectif et ce, pour une gestion de la liquidité à court et moyen termes.*

## 3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale; en conséquence, « Tunisian Development Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus values provenant des actions investies par « Tunisian Development Fund » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

#### **4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents**

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

##### **5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre**

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur d'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société...

##### **5.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 6.1- Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 5 706 071 DT.

Titres	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Hexabyte	116 165	696 990	789 109	8,24%
Royal Drinks	98 000	980 000	975 198	10,18%
Shams Technology	100 000	1 000 000	1 000 000	10,44%
Socha	30 000	300 000	300 000	3,13%
Green Fruits	120 000	1 200 000	1 200 000	12,53%
TPF	14 920	1 472 232	1 441 764	15,05%
<b>TOTAL</b>		<b>5 649 222</b>	<b>5 706 071</b>	<b>59,57%</b>

### 6.2-Placements monétaires et disponibilités :

		31/12/2012
Placements monétaires	(1)	3 470 347
Disponibilités	(2)	495 730
		<b>3 966 077</b>

(1) Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
<b>Certificat de dépôt</b>		<b>1 981 799</b>	<b>1 991 927</b>	<b>20,77%</b>
CD_BTK_15012013	1	495 452	499 286	5,21%
CD_Attijari Bank_29012013	1	495 570	498 611	5,20%
CD_AB_18022013	1	495 403	497 535	5,19%
CD_AB_10032013	1	495 374	496 495	5,18%
<b>Billet de trésorerie</b>		<b>1 472 115</b>	<b>1 478 420</b>	<b>15,42%</b>
BT_WIFAK_28032013	1	494 283	494 534	5,16%
BT_Hannibal Lease_15042013	1	489 105	493 632	5,15%
BT_Hannibal Lease_05062013	1	488 727	490 254	5,11%
<b>TOTAL</b>		<b>3 453 914</b>	<b>3 470 347</b>	<b>36,19%</b>

(2) Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Dépôts à vue	400 000
Avoirs en banque	86 004
Intérêts courus sur autres placements monétaires	9 726
	<u>495 730</u>

### 6.3- Opérateurs créditeurs :

	<u>31/12/2012</u>
Compte du gestionnaire (UGFS-NA)	91 014
Compte du dépositaire (BIAT)	2 870
	<u>93 884</u>

### 6.4- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2011</b>	<b>6 567 931</b>
Montant	6 567 931
Nombre de parts	650
Nombre de copropriétaires	5
<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>2 990 000</b>
Montant	2 990 000
Nombre de parts émises	299
Nombre de copropriétaires nouveaux	2
<b>Rachats effectués</b>	<b>-</b>
Montant	-
<b>Autres mouvements</b>	<b>75 940</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56 850
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 945)
Régularisation des sommes non distribuables	26 035
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
<b>Capital au 31/12/2012</b>	<b>9 633 871</b>
Montant	9 633 871
Nombre de parts	949
Nombre de copropriétaires	7

## 6-5 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds.

Le total de ces charges s'élève à 199 629 DT et elles se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2012</b>
Rémunération du gestionnaire (UGFS-NA)	189 610
Rémunération du dépositaire (BIAT)	10 019
	<b>199 629</b>

## 7- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 7.1- Données par parts et ratios pertinents

<b>Données par part</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Revenus des placements	147,920	218,426
Charges de gestion des placements	(210,505)	(177,780)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(62,438)</b>	<b>40,646</b>
Autres charges	(0,230)	0,300
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(62,668)</b>	<b>40,346</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	4,072	(6,285)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(58,595)</b>	<b>34,061</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	59,905	(40,524)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(7,318)	92,752
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(10,081)</b>	<b>92,752</b>
Droits de sortie	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>52,587</b>	<b>52,407</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(4,072)	6,285
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>48,514</b>	<b>58,692</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10 093,008</b>	<b>10 116,571</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges / actif net moyen	2,47%	1,76%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0, 69%)	0,34%



**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORÇAGE « CAPITALEASE SEED FUND »  
ARRETÉE AU 31/12/2012**

**Rapport Général du commissaire aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND », ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception du point suivant :

Au cours de la période auditée, le montant de la souscription a été exclusivement employé dans des titres SICAV TRESOR. Toutefois, la réglementation en vigueur prévoit que le fonds ne peut employer plus de 15% des montants souscrits durant chaque période de souscription au titre d'un même émetteur.

Tunis, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013

**Foued AMIRI**  
*Expert Comptable associé*

**ARC - Audit Révision Conseil**  
**Imm Aziz A3 - 1 Montplaisir**  
**Tél: 71 950 218 - 71 950 461**  
**Fax: 71 950 852**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>AC1</b> Portefeuille-titres	<b>6-1</b>	<b>99 549</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 460
b- Titres OPCVM		98 089
c- Obligations et valeurs assimilées		0
<b>AC2</b> Placements monétaires et disponibilités	<b>6-2</b>	<b>4 056</b>
a- Placements monétaires		0
b- Disponibilités		4 056
<b>AC3</b> Créances d'exploitation		<b>0</b>
<b>AC4</b> Autres actifs		<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>103 605</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1</b> Opérateurs créditeurs	<b>6-3</b>	<b>1 628</b>
<b>PA2</b> Autres créditeurs divers		<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 628</b>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>CP1</b> Capital	<b>6-4</b>	<b>104 248</b>
<b>CP2</b> Sommes distribuables		<b>(2 270)</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		(2 270)
<b>ACTIF NET</b>		<b>101 977</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>103 605</b>

**ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2012</u>
<b>PR1-Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>0</b>
a- Dividendes		0
b-Revenus des obligations et valeurs assimilés		0
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>		<b>151</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>151</b>
<b>CH1-Charges de gestion des placements</b>	<b>6-5</b>	<b>(2 365)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>(2 214)</b>
<b>CH2-Autres charges</b>		<b>(56)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(2 270)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(2 270)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 224
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		23
Frais de négociation		0
		<b>(1 023)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

Désignation	31/12/2012
<b>AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>(1 023)</b>
a- Résultat d'exploitation	(2 270)
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 224
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	23
d- Frais de négociation de titres	0
<b>AN2 Distributions de dividendes</b>	<b>0</b>
<b>AN3 Transactions sur le capital</b>	<b>103 000</b>
<b>a- Souscriptions</b>	
- Capital	103 000
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
- Régularisation des sommes distribuables	0
- Droits d'entrée	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>
- Capital	0
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
- Régularisation des sommes distribuables	0
- Droits de sortie	0
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>101 977</b>
<b>AN4 Actif net</b>	<b>101 977</b>
a- - En début d'exercice	0
b- - En fin d'exercice	101 977
<b>AN5 Nombre d'actions (ou de parts)</b>	
a- - En début d'exercice	0
b- - En fin d'exercice	1 030
<b>Valeur liquidative</b>	<b>99,007</b>
<b>AN6 Taux de rendement de la période</b>	<b>-0,99%</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

## 1- PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE : CAPITALEASE SEED FUND

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 25 Mai 2012 et a obtenu l'agrément du CMF n° 36-2011 du 25 Novembre 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 103 000 DT divisé en 1 030 parts de 100 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

## 2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« CAPITALEASE SEED FUND » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'intervention,
- Acheter l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,
- Achever le schéma de financement,

## 3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « CAPITALEASE SEED FUND » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus values provenant des actions investies par « CAPITALEASE SEED FUND » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

## 4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 25 Mai 2012 au 31 Décembre 2012.

## 5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## 5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titres

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur d'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société...

## 5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 6.1- Portefeuille titres :

		<b>31/12/2012</b>
Titres OPCVM	(1)	98 089
Actions et valeurs assimilés		1 460
		<b>99 549</b>

(1) Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 98 089 DT et correspond exclusivement aux placements en titres de SICAV :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
<b>Titres OPCVM</b>		<b>96 865</b>	<b>98 089</b>	<b>96,19%</b>
SICAV TRESOR	947	96 865	98 089	96,19%
<b>TOTAL</b>		<b>96 865</b>	<b>98 089</b>	<b>96,19%</b>

## 6.2- Placements monétaires et disponibilités :

	<u>31/12/2012</u>
Avoirs en banque	4 056
	<u>4 056</u>

## 6.3- Opérateurs créditeurs :

	<u>31/12/2012</u>
Compte du gestionnaire (UGFS)	1 030
Compte du dépositaire (BIAT)	598
	<u>1 628</u>

## 6.4- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital au 25/05/2012</b>	<b>0</b>
Montant	0
<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>103 000</b>
Montant	103 000
Nombre de parts émises	1 030
Nombre de copropriétaires nouveaux	15
<b>Rachats effectués</b>	<b>0</b>
Montant	0
<b>Autres mouvements</b>	<b>1 248</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 224
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0
<b>Capital au 31/12/2012</b>	<b>104 248</b>
Montant	104 248
Nombre de parts	1 030
Nombre de copropriétaires	15



## 6-5 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds.

Le total de ces charges s'élève à 2 365 DT et elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/ 2012</u>
Rémunération du gestionnaire (UGFS)	1 030
Rémunération du dépositaire (BIAT)	1 336
	<u>2 365</u>

## 7- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 7.1- Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des placements	0,147
Charges de gestion des placements	(2,296)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(2,150)</b>
Autres charges	(0,054)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(2,204)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(2,204)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	1,189
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,023
Frais de négociation	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>1,211</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(0,993)</b>
Droits de sortie	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,211</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,211</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>99,007</b>

## 7.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement :

- 1,5% Hors taxe des montants libérés et non investis.
- 2,75% Hors taxe des montants libérés et investis
- Une commission de succès égale à 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) annuel minimum de 10% .Le règlement effectif de cette commission se fera à la date de la liquidation du Fonds.

La charge de la période s'élève à 1 030 DT et correspond à des frais de gestion.

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,25% HTVA, sur la base de l'actif net.

La charge de la période s'élève à 1 336 DT TTC.